



FNCTA CD 34



# LES THEATRALES DU POUGET

## REGLEMENT

### Art.1 : Présentation

"Les Théâtrales du Pouget" est un évènement organisé par le CD34 de la FNCTA en partenariat avec la Mairie de Le Pouget. Cet évènement est ouvert aux troupes amateur de l'Hérault affiliées à la FNCTA au moment de leur candidature et à la date de la représentation.

### Art.2 : Dates et lieux

Les représentations auront lieu à 21h en semaine et à 15h, 18h et 21h le weekend, **du mercredi 6 mai au dimanche 10 mai 2020**. Les représentations se dérouleront à l'Espace socio-culturel Les Condamines - 34230 Le Pouget.

Les troupes auront accès à la scène et aux loges, le jour de la représentation, à partir de 16h00 en semaine et à partir de 11h le weekend pour les troupes qui jouent à 15h. Un état des lieux sera fait avec le responsable de la troupe avant l'accès à la scène et aux loges et après la fin du démontage.

### Art.3 : Critères de sélection

Les troupes désirant participer à cet évènement doivent remplir les conditions suivantes:

- Présenter un spectacle abouti, ayant été joué plusieurs fois et vu par 2 membres du CA minimum.
- Etre adhérentes à la FNCTA au moment de la candidature et à la date de la représentation.
- Etre prioritaires en fonction de l'année de leur dernière participation à cet évènement.
- Avoir l'autorisation SACD.
- S'engager à participer aux jours de montage et démontage des éclairages et de la décoration de la salle.

### Art.4 : Obligation des troupes retenues

Les troupes retenues s'engagent à:

- Respecter les temps « définis par elles lors de l'inscription » pour le montage (Décors + réglage lumière), la durée du spectacle et le démontage.
- Respecter les horaires « définis par l'organisation » (Arrivée sur place, montage, ouverture des portes, spectacle, démontage). Ceux-ci leur seront communiqués lors de la confirmation de leur participation.
- Participer à la réunion d'information des troupes sélectionnées le 25 avril 2020. (1 pers. mini.)
- Fournir le jour de l'installation de la salle un panneau de présentation de leur spectacle (H=80cm L=60cm)
- Participer à la diffusion de l'information sur les théâtrales auprès de leurs contacts et connaissances.
- Vendre des tickets de préventes qui seront proposés lors de la réunion d'information.

### Art.5: Conditions d'accueil

Les troupes seront reçues dans les conditions suivantes :

- Les droits d'auteurs SACD seront déclarés par la troupe, au plus tard la veille de la représentation, avec paiement en ligne. Le CD34 remboursera à la troupe le montant des droits d'auteur sur présentation de la facture acquittée. (avec un maximum de 79.13€)
- Il est prévu un défraiement de **100€** pour les troupes lors de cet évènement.
- Un repas est prévu pour la troupe par le CD34, le jour de la représentation à 12h, 19h ou 23h suivant la date et l'heure de la représentation.



FNCTA - CD34



## LES THEATRALES DU POUGET

### Art.6 : Dossier de candidature

Les candidatures se feront en ligne sur le site <https://theatre34.fr/> en étant connectés avec le compte Troupe et suivant le formulaire proposé. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Ce dossier devra être constitué des éléments suivants:

- Nom, prénom et n° FNCTA des comédiens (Tous les comédiens sur scène devront être affiliés )
- Nom, prénom et N° FNCTA du technicien et du metteur en scène. (facultatif mais recommandé)
- Titre, auteur et résumé de la pièce proposée.
- Durée de la pièce, temps de montage (Décors+réglage lumière) et de démontage. (En minutes)
- N° de l'autorisation SACD.
- Vos impossibilités et l'année de votre dernière participation à cet évènement.
- Affiche, photo, plan feu. ( les 3 sont impératifs et obligatoirement au format JPG ou PNG)

### Art.7 : Equipements techniques

L'équipement technique pour cet évènement est assez complet et tiendra compte des plans feu de chaque troupe. La conduite son et lumière sera assurée, comme pour tous les autres évènements du CD34, par 1 ou 2 membres de la troupe. Le régisseur professionnel de la manifestation fera le réglage des lumières en présence du ou des techniciens de la troupe.

### Art.8 : Documents à fournir en cas de sélection

- Attestation de l'autorisation de la SACD.
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Affiche et photos de bonne qualité (si celles déposées lors de la candidature ne sont pas de qualité suffisante.)
- Teaser (Diaporama ou extrait vidéo) de 1 minute (AVI, WMV, MPEG)

### Art.9 : Participation des troupes sélectionnées à l'évènement

Tous les comédiens, techniciens et metteurs en scène pourront entrer librement aux représentations des autres troupes et sont vivement invités à le faire.

Les troupes s'engagent (2 pers. mini.) à participer à l'inauguration, le 6 mai à 19h, suivie d'un buffet offert par la Municipalité du Pouget, et à assister à la représentation du 10 mai suivie du pot de clôture.

Les troupes s'engagent (3 pers. maxi.) à participer à la réunion débat suivie de la traditionnelle paella géante du samedi 9 mai.

### Art.10 : Impératifs

L'inscription à cette manifestation sous-entend **l'adhésion à tous les articles** de ce règlement.

**La signature de ce règlement se fera dans le formulaire de candidature en cochant la case qui donne accès au bouton de validation de la candidature.**

**Imprimer, ou sauvegarder, puis fermer cette fenêtre pour revenir au formulaire de candidature.**

**Ginès ABELLAN**

Référent "Théâtrales du Pouget"

**06 12 25 97 02**

[fnctacd34.pouget@gmail.com](mailto:fnctacd34.pouget@gmail.com)